



COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
10/12/2013

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 10 Décembre 2013 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : BAILLY Corinne, FICHOT Dominique, NOTTIN Christine, PARIS Fabienne, PASCAL Laurent, PION Bernard, REGNAULT Jérôme.

Excusé(s) avec pouvoir : DECHAUME Agnès pouvoir à PARIS Fabienne, GAUDRAY Alain pouvoir à GONNOT Gilles, STAPHANE Cyril pouvoir à FICHOT Dominique.

Excusé(s) sans pouvoir : CHANUSSOT Marie-Annick, PENNETIER Bernard.

Secrétaire de séance : PION Bernard.

Lecture d'un avis de remerciements de la famille MC-DONOUGH

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 05/11/2013 après prise en compte des corrections proposées par D. Fichot.

Rappel de l'agenda pour le mois de janvier 2014 :

- 10/01 Vœux du Maire
- 13/01 Réunion rythmes scolaire
- 14/01 Conseil Municipal

Rajout d'une question à l'ordre du jour :

- Convention d'entretien « Lotissement des Bergères »

1. AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA HALTE-NAUTIQUE :

Rapporteur : D. FICHOT

N'ayant pas confirmation à ce jour de l'éventuelle prise en charge des travaux de palplanches par VNF, une réunion avec les différents partenaires (Maître d'œuvre, Région, Agence Technique Départementale, VNF) va être programmée début janvier afin de faire le point sur le déroulement de l'opération.

Afin de ne pas retarder plus longtemps la procédure, Monsieur le Maire demande à son conseil de l'autoriser à signer les marchés des lots 2 à 5 (hors palplanches) sous réserve que les entreprises attributaires donnent leur accord pour un report des travaux dans le courant du deuxième semestre 2014 et maintiennent leurs offres.

Adopté à l'unanimité.

2. MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZAC DE LA BELIE : Approbation

Monsieur le Maire fait part des observations émises par un administré de la commune lors de la phase de concertation qui soulèvent la problématique d'évacuation des eaux pluviales avec notamment la construction d'un nouveau lotissement sur ce secteur.

Il donne lecture du compte-rendu de la réunion publique du 23/10/2013. Aucune objection n'a été émise à la réduction du périmètre de la ZAC.

Considérant les conclusions favorables de cette phase de concertation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau périmètre de la ZAC de la Bélie.

3. AMENAGEMENT DES CHEMINS DE RANDONNEE : Demande de subvention auprès du département

Rapporteur : B. PION

B. PION informe le Conseil Municipal de la possibilité de financement du projet d'aménagement de circuits de randonnée par le Département dans le cadre du label « Ballades Vertes ».

L'aménagement des chemins de randonnée prévoit l'acquisition et la mise en place de signalétique (panneaux, poteaux et flèches directionnels) ainsi que le balisage peinture pour un montant total estimé à 3 660 € HT.

Il propose de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide du Conseil Général pour le financement du projet d'aménagement de circuits de randonnée par le Département dans le cadre du label « Ballades Vertes ».

4. DEMANDES DE SUBVENTION :

- **Demande de gratuité de salle association Loup Kids** : Report de la question
- **Association « Au fil des Notes »** :

Rapporteur D. FICHOT

D. FICHOT soumet à l'Assemblée la demande de subvention présentée par l'association Intercommunale de l'Ecole de Musique « Au Fil des Notes ». Pour l'année scolaire 2013/2014, le besoin prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget est de 37 500 €.

Il propose de verser la moitié de la subvention demandée soit 18 750 € pour le 1^{er} semestre de l'année scolaire 2013.2014. La dépense sera imputée sur le budget 2013.

La deuxième partie de la subvention sera versée au mois de juin en fin d'année scolaire sur présentation des dépenses réelles.

- **Collège Jacques Prévert**

Rapporteur D. FICHOT

D. FICHOT présente à l'Assemblée deux projets de séjour organisés par le Collège Jacques Prévert :

- Voyage en Espagne du 14 au 18 avril 2014 Coût du voyage 309 € par élève
- Séjour à Bibracte du 16 au 18 avril 2014 Coût du séjour 138.11 € par élève

Le Collège Jacques Prévert sollicite l'obtention d'une aide financière afin de rendre plus abordable la participation demandée à chaque famille.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer une subvention globale de :

- 500 € pour le voyage en Espagne
- 300 € pour le séjour à Bibracte

- **Les Croqueurs de pommes**

Rapporteur B. PION

Cette année, l'expo-pommes a accueilli 5 nouveaux exposants et comptabilisé 720 entrées soit plus 80 par rapport à l'année 2012.

Dans le cadre du partenariat avec l'association « Les Croqueurs de Pommes », B. PION propose d'octroyer une subvention du même montant que l'année dernière soit 150 €.

Adopté à l'unanimité

- **Club Cyclo**

D. Fichot présente la demande de subvention du club cyclo conforme au seuil de trésorerie défini et propose d'attribuer une subvention complémentaire de 380 €.

Adopté à l'unanimité

- **SIGEC**

Considérant les difficultés de trésorerie rencontrées par le SIGEC, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de verser un acompte de 50 000 € tout début janvier sur la participation 2014.

5. GRAND CHALON : Rapport annuel 2012 sur la gestion des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la gestion des déchets de l'année 2012 établi par le Grand Chalons. Le document est à disposition des élus en mairie pour consultation.

6. LOTISSEMENT « RUE CHOUARD » : Choix d'une dénomination

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement de la rue Chouard.

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec le promoteur et le Grand Chalons, la première proposition comprenant 9 lots a été validée.

Il convient maintenant de réfléchir à la dénomination de ce lotissement.

C. Bailly propose le « Lotissement de la Mare ».

Le nom définitif sera approuvé à la prochaine séance de conseil.

7. SYDESL :

- **Travaux d'enfouissement éclairage public rue du Bourg**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public « BTS Poste Bourg - Environnement 1^{ère} et 2^{ème} Partie » établi par le SYDESL.

Le projet indique un coût total de travaux d'un montant de 43 897.65 € H.T. avec un reste à charge pour la commune de 26 750 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet présenté par le SYDESL ainsi que la contribution communale d'un montant estimatif de 26 750 € H.T., sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

- **Projet d'éclairage public extension halte-nautique**

Participation de la commune : 23 900 € H.T. avec variante

Adopté à 10 voix pour et 1 abstention

8. CONVENTION D'ENTRETIEN DES HAIES « Lotissement des Bergères »

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien des haies du lotissement des Bergères. Une réunion est prévue avec les propriétaires et le lotisseur pour définir plus précisément les modalités de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec les riverains concernés.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Installation et facturation du panneau lumineux sur 2013 ?
- Renouvellement du contrat de location des copieurs du SIGEC pour 5 ans

Fin de la séance à 23 h 00